



VILLE DE MONT-TREMBLANT

ÉLECTION MUNICIPALE • DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION AUX ÉLECTEURS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

PRENEZ AVIS QUE le poste de maire et un poste de conseiller municipal pour chacun des districts électoraux n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 tels qu'illustrés ci-contre sont ouverts aux candidatures.

Les formulaires de déclaration de candidatures aux postes de maire et de conseillers sont disponibles au bureau de la présidente d'élection du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, à l'adresse et aux heures précitées entre le 22 septembre et le 6 octobre 2017, à l'exception des mercredis où il n'y aura pas de réception de déclarations de candidatures.

Prière de prendre rendez-vous avec la présidente d'élection 819-681-6420

Prenez note que le vendredi 6 octobre, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue, l'heure limite de réception étant celle apparaissant à l'horloge du bureau de la présidente d'élection.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le dimanche 29 octobre 2017 de midi à 20 h.

J'ai nommé M^e Jean-Michel Frédérick pour agir à titre de secrétaire d'élection et responsable de la liste électorale (819-681-6410) et Mme Sylvie Dupras, à titre d'ajointe responsable du personnel électoral (819-681-6428).

Vote par correspondance pour les personnes non domiciliées

Pour avoir le droit de voter par correspondance pour le scrutin du 5 novembre 2017, vous devez être inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et en faire la demande par écrit (formulaires disponibles au bureau de la présidente d'élection ou sur le site Internet de la Ville au www.villedemont-tremblant.qc.ca). Votre demande écrite doit parvenir au bureau de la présidente d'élection avant 13 h le samedi 21 octobre 2017.

Les bulletins de vote avec instructions seront expédiés le 23 octobre 2017. À compter du lundi 30 octobre 2017, les électeurs qui n'auront pas reçu les bulletins de vote pourront communiquer avec le bureau de la présidente d'élection afin de les obtenir. L'enveloppe contenant vos bulletins de vote complétés devra être reçue au bureau de la présidente d'élection au plus tard à 16 h 30 le vendredi 3 novembre 2017.

Donné à Mont-Tremblant, ce 20 septembre 2017.

Marie Lanthier
Présidente d'élection

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS UNIQUES
D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE,

AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Avis est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de la Ville de Mont-Tremblant :

- avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
- au 1^{er} septembre 2017, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- au 1^{er} septembre 2017, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, depuis au moins 12 mois;
- avoir transmis à la présidente d'élection, à l'adresse indiquée ci-après, une demande d'inscription à la liste électorale de la Ville de Mont-Tremblant, avant le 2 octobre 2017.

Avis est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de la Ville de Mont-Tremblant :

- avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
- au 1^{er} septembre 2017, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- au 1^{er} septembre 2017, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant, depuis au moins 12 mois;
- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs au 1^{er} septembre 2017;
- avoir transmis cette procuration à la présidente d'élection, à l'adresse indiquée ci-après, avant le 2 octobre 2017.

La demande d'inscription ou la procuration reçue à compter du 2 octobre 2017, mais avant 13 heures le jour de la fin des travaux de la commission de révision, soit le 21 octobre 2017, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au bureau de la présidente d'élection ou sur le site Internet à l'adresse suivante : www.villedemont-tremblant.qc.ca.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Ville de Mont-Tremblant Bureau de la présidente d'élection	
<i>Par la poste ou par messenger</i>	Bureau de la présidente d'élection 1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1
<i>Par télécopieur</i>	819-425-8054
<i>Par courriel</i>	elections@villedemont-tremblant.qc.ca À NOTER : le formulaire doit être signé, vous devez donc le numériser pour nous le transmettre.
Pour toute information concernant votre inscription sur la liste électorale, prière de communiquer avec M ^e Jean-Michel Frédérick au 819-425-8614, poste 6410	

Donné à Mont-Tremblant, ce 20 septembre 2017.

Marie Lanthier
Présidente d'élection

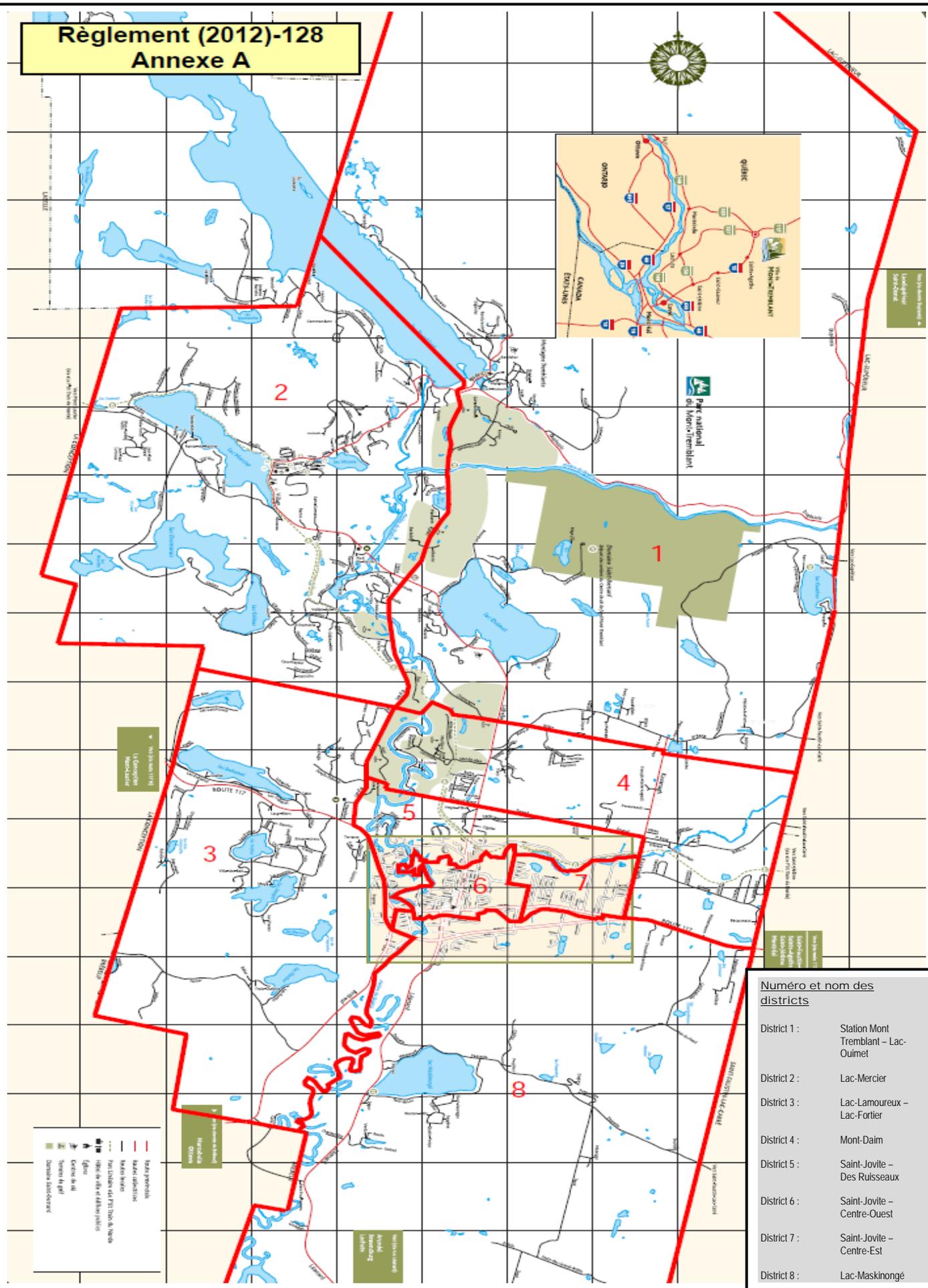


VILLE DE MONT-TREMBLANT

ÉLECTION MUNICIPALE • DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017



Règlement (2012)-128
Annexe A



Numéro et nom des districts	
District 1 :	Station Mont Tremblant – Lac-Ouimet
District 2 :	Lac-Mercier
District 3 :	Lac-Lamoureux – Lac-Fortier
District 4 :	Mont-Daim
District 5 :	Saint-Jovite – Des Ruisseaux
District 6 :	Saint-Jovite – Centre-Ouest
District 7 :	Saint-Jovite – Centre-Est
District 8 :	Lac-Maskinongé

Cette carte illustre les districts électoraux en vue de la tenue de l'élection municipale du 5 novembre 2017.

Vous doutez de votre district électoral ?

Visitez notre site Internet pour le connaître (www.villedemont-tremblant.qc.ca).

Avant le 16 octobre, un avis de révision de la liste électorale sera transmis par la poste à chaque adresse de la Ville dont le district sera en élection.

Cet avis indiquera le numéro de votre district électoral de même que des informations importantes relatives à votre qualité d'électeur, à votre inscription sur la liste électorale et concernant sa révision.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

C'est votre responsabilité !

Vérifiez bien votre courrier pour tous les détails.